

Le Rapport suivant est présenté par le Comité Exécutif de la Province d'Ontario :

Le Sous-Comité de votre Comité Exécutif, nommé pour surveiller la législation dans la Province d'Ontario, a l'honneur de faire rapport qu'il a eu une entrevue avec les membres du Cabinet d'Ontario, et fut reçu par eux avec beaucoup de courtoisie. Les sujets traités au dernier Congrès, relatifs à Ontario, furent soumis à ces messieurs, et longuement discutés par eux avec votre Comité, prouvant tout leur désir de marcher de pair avec le Congrès à propos de ces différentes matières en autant que, selon leur jugement, ils croiraient l'opinion publique préparée à leur adoption. Ils promirent de faire amender l'Acte des Privilèges des Ouvriers afin d'étendre ses effets aux hommes de chantier ; ils promirent aussi des amendements à l'Acte d'Éducation dans les lignes indiquées dans les résolutions passées à votre dernier Congrès. Votre Sous-Comité est heureux de dire que les promesses de ces honorables messieurs ont été remplies, et Ontario jouit à présent de lois d'éducation aussi libérales et radicales, croyons-nous, que dans quelque partie du monde que ce soit. En toute justice, nous devons donner au Conseil des Métiers et du Travail de Toronto une large part de crédit en obtenant cette législation—ce corps toujours aux aguets ne manque jamais une occasion de promouvoir les intérêts des ouvriers à gages.

Votre Sous-Comité est aussi heureux de pouvoir dire que la législation adverse aux masses et favorable aux classes a été déjouée avec succès pour le présent, grâce au Conseil des Métiers et du Travail et à l'Assemblée de District des Chevaliers du Travail, tous deux de Toronto, dont les représentants furent heureux dans leur opposition aux différentes mesures exceptionnelles déposées devant le Comité des Projets de Loi privés de la Législature d'Ontario. Tout considéré, nous croyons que le Travail organisé peut se féliciter lui-même dans une bonne mesure, à propos de la législation dans la province d'Ontario pour 1891.

Votre sous-comité croit de son devoir de témoigner de la courtoisie invariable du Procureur-Général, l'Hon. O. Mowat, et de ses collègues ; tous les projets qui leur furent soumis furent examinés et étudiés par eux avec soin et ils montrèrent un grand désir de faire justice aux masses ; ils exprimèrent l'espoir que nous les consulterions sur toute chose qui serait calculée devoir améliorer la condition des classes ouvrières.

Comme conclusion, votre Sous-Comité voudrait vous mettre sous l'impression de la nécessité qu'il y a à mettre de la persistance dans l'agitation pour une législation nécessaire. C'est seulement par une vigilance de tous les instants, qui est le prix de toute liberté et de toute justice, que nous pouvons espérer obtenir ce que nous cherchons.

Des pétitions ont été présentées, demandant que pouvoir soit donné aux conseils municipaux de passer des règlements pour l'érection et la construction des échafaudages, que le corps électoral tout entier soit autorisé à voter sur tout règlement financier, que les propriétés foncières détenues pour des motifs de spéculation soient taxées selon leur valeur réelle et que les personnes en charge de machines fixes soient tenues de se soumettre à un examen.

(Signé)

R. GLOCKLING, *Président.*

J. T. CAREY

A. R. MACDONALD, *Secrétaire.*

Votre Comité, en raison de l'état instable des affaires à la capitale et pour d'autres causes, n'était pas représenté à Ottawa pendant la